

ECHO DE L'OUEST

DIEU ET LA FRANCE

Religion. — Famille. — Propriété.

ABONNEMENT.

Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

Hors du Département.
Un an. 35 fr.
Six mois. 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion
des annonces, à M. Paul
CODET, imprimeur, place
du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires
français et étrangers.

EUGÈNE DE MIRECOURT,
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ADMINISTRATION.
Rue Saint-Jean, n° 8, à Saumur.

Nous donnerons demain la première séance des **Assises de la Libre-Pensée.**

ÉPHÉMÉRIDES DE LA COMMUNE.

29 AVRIL 1871.

A quatre heures du matin, canonnade intense. Le Point-du-Jour tonne contre Meudon. On incendie les bois voisins du château avec des bombes à pétrole.

Les fédérés élèvent une batterie dans le voisinage du pont de Grenelle.

Manifestation des francs-maçons. Ils arrivent, toutes bannières au vent, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où ils sont reçus par les membres de la Commune, devant la statue de la République ceinte d'une écharpe rouge. Ils sont harangués par le citoyen Félix Pyat, qui les invite à aller protester à Versailles « contre les balles homicides et les boulets fratricides. » Cinq membres de la Commune, tirés au sort, doivent les accompagner.

Deux heures après ils plantent leurs bannières sur le rempart, et les insignes maçonniques sont irrévérencieusement criblés de balles. Trois délégués seulement sont autorisés par le général Montaudon à se rendre à Versailles.

Explications du *Journal officiel de la Commune* au sujet de l'échange proposé entre M^r Darboy et Blanqui.

30 AVRIL.

Les troupes de Versailles enlèvent à la baïonnette les carrières et le parc d'Issy. Débauche de l'armée fédérée. Elle perd son artillerie et ses munitions. Tous les gardes nationaux désertent le fort.

On envoie le général la Cécilia pour le réoccuper.

Dans l'après-midi, les Versaillais exécutent un brillant coup de main sur la ferme de Bonamy. Trente-deux insurgés tués, soixante-quinze prisonniers.

Le général Cluseret, soupçonné d'avoir voulu s'emparer de la dictature, est arrêté par ordre de la Commune.

LA DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE.

I

Quelques lecteurs s'étonneront de nous entendre parler de la démocratie comme d'une chose capable de contenir l'ordre. Ils ont raison s'ils s'arrêtent à la situation présente et s'ils prennent les mots au sens que leur donnent aujourd'hui les faits. Telle que nous l'avons, la démocratie ne comporte rien

de solide, et surtout elle ne comporte pas la liberté, aucune liberté.

Mais nous sommes en présence de la démocratie révolutionnaire, et le christianisme nous donnera la démocratie chrétienne.

**

Le moment actuel est mauvais pour raisonner. Le trouble de la situation engendre celui des idées et des mots.

La politique n'est qu'un concours tumultueux d'aveuglements, la conversation publique un hurlement des multitudes agitées de haine et de peur. Dans ce vacarme on perd le sens juste de tout. C'est le prodige de Babel.

Un mot a été retiré de la langue, et la raison humaine semble crouler.

Ce mot est le nom de Dieu.

« Un bon vieux mot un peu lourd, » disait M. Renan il y a quelques années, quand ses grâces amusaient tant l'heureux peuple français.

On l'a rejeté, ce bon vieux mot, et nous ne nous entendons plus. Si l'on observe qu'il retentit toujours, oui, sans doute; seulement nous n'en avons plus la prononciation humaine et sociale. Nous disons Dieu, nous ne disons plus Jésus-Christ, et, par le fait, la lumière manque partout et manque à tout.

**

Lorsque l'apôtre Pierre jeta le nom de Jésus-Christ dans la foule, il fut compris de ceux-là même qui ne savaient pas la langue dont il se servait.

Une société toute nouvelle, plus haute et plus belle que les rêves les plus audacieux du genre humain, se trouva soudain formée autour de ce nom créateur de l'intelligence et de l'amour. Il devint le nom même de la vie sociale. Faute de ce nom, nous ne nous comprenons plus de citoyen à citoyen et de frère à frère. L'homme est tellement tombé

devant l'homme, qu'il ne semble plus possible de se relever, et aux yeux de beaucoup l'espèce paraît atteinte d'une irrémédiable décadence.

On rencontre des hommes éclairés et justes dans une mesure, mais privés de la foi, qui se frappent la poitrine et disent : Oui, sans Jésus-Christ rien n'est possible; mais nous l'avons tué, et nous périrons de ce crime et de cette folie, car nous ne le ressusciterons pas!

Ils parlent ainsi, non encore sans quelque orgueil d'avoir obtenu une telle victoire.

Assurément, puisqu'ils croient avoir tué Jésus-Christ, ils doivent croire qu'ils ne le ressusciteront pas! Mais pour nous, nous savons que Jésus-Christ se ressuscite lui-même et que son peuple, présentement écrasé, est néanmoins vivant.

Quand nous parlons d'un avenir de la démocratie, d'une République possible, d'un peuple investi d'une liberté plus large que le genre humain ne l'a encore possédée, nous parlons de ce peuple vivant du Christ vivant.

Celui-là est le peuple à qui il a été dit : *Veritas liberabit vos.*

L'oracle s'accomplira. Le peuple que la vérité ne délivrera pas, c'est-à-dire qui ne voudra pas se délivrer par la vérité, ne saura jamais que se faire des maîtres. C'est le peuple révolutionnaire, aujourd'hui régnant. Il se fera des maîtres durs et ignobles jusqu'à ce que le peuple de Jésus-Christ, rétabli dans son droit impérieux, l'arrache du joug en lui imposant des vertus.

SAUMUR

29 AVRIL.

Le gouvernement a promis « de veiller » à ce que les officiers municipaux ne participent pas à l'agitation révolutionnaire du pays; « il est résolu, dit le ministre, à les

obliger à se tenir en dehors des partis en matière d'élections. »

Comment les y obligera-t-on? en les révoquant, en les suspendant? Mais ce serait injuste, puisqu'on s'est borné à « regretter » et à « improuver » ce qu'ont fait les maires d'Angers et du Havre dans les circonstances les plus graves.

Il nous reste à vérifier comment le gouvernement mettra ses actes d'accord avec ses promesses. Dans un grand nombre de villes, les maires radicaux sont à la tête de l'agitation électorale rouge; ils la dominent, ils la dirigent; ils ont fait de l'autorité municipale (dont M. Thiers les a investis) un instrument puissant au service du parti radical.

Pourront-ils continuer impunément, sauf à encourir de platoniques improbations? Le gouvernement tiendra-t-il la balance égale entre les divers partis, cette fameuse balance où l'on met tant de mauvais décrets pour faire oublier qu'on a signé quelques bonnes décisions?

En réclamant le droit de nommer par décret les maires et adjoints des villes, M. Thiers a contracté par ce fait l'obligation de ne pas leur permettre des actes qui seraient révolutionnaires ou offensants pour l'Assemblée. Si c'est pour être à la merci des démagogues locaux, et pour laisser les villes rompre de plus en plus avec le gouvernement, il était parfaitement inutile de revendiquer ce droit et cette responsabilité.

Est-ce pour autoriser M. Maillé, maire d'Angers, et M. Guillemard, maire du Havre, à partager la violente propagande de M. Gambetta? Est-ce pour subir les amis de l'Internationale et nommer le citoyen Barodet maire de Lyon?

Si c'est pour faire un usage pareil de son autorité et de ses décrets, on conviendra que M. Thiers aurait cent fois mieux fait de ne pas revendiquer le droit de nommer et de ne pas se déclarer responsable des maires et adjoints qu'il nomme.

S'il n'a ni autorité sur eux, ni liberté réelle dans ses choix, ni facilité pour protéger l'Assemblée contre les attaques des maires et adjoints nommés par lui, M. Thiers, selon son expression, « ne gouverne pas. »

Le gouvernement a donc à choisir entre ces deux résolutions: ou renoncer à la no-

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

AVANT, PENDANT ET APRÈS LA TERREUR (1)

Extraits des gazettes françaises indépendantes, publiées à l'Étranger de 1788 à 1794.

(Suite.)

XXVIII

Cohue révolutionnaire dans l'église Saint-Louis. — Acte de courage du député Martin (d'Auch). — Séance royale. — Les communes persistent dans la lutte. — Dénî de service des gardes-françaises. — Quelle main soudoie la révolte.

Juillet 1789.

Dans la matinée du 21, des troupes entourèrent le jeu de paume et en fermèrent toutes les issues.

Mais les membres des communes n'étaient pas hommes à se déconcerter pour si peu. Se rappelant que, le mois dernier, la populace de Lyon

avait profané une cathédrale et y avait tenu ses comices, ils résolurent d'imiter ce bel exemple, prirent pour le lendemain rendez-vous à l'église Saint-Louis, de Versailles, et y renouvelèrent avec plus de scandale encore les scènes de l'avant-veille.

**

Il y eut là, cependant, une protestation très-vive et un acte de véritable courage.

Au moment où de nouvelles tempêtes révolutionnaires agitaient l'assemblée, un député d'Auch, appelé Martin, demanda la parole et déclara que toutes les résolutions prises étaient des actes de révolte, des attentats flagrants contre les pouvoirs du roi. Ses collègues poussèrent des cris terribles et lui lancèrent des apostrophes pleines de menace. Les plus furieux coururent à lui, placèrent sous ses yeux le procès-verbal de la délibération et lui dirent :

« — Signe, ou tu es mort ! »

Notre brave député prit la plume et traça d'une main ferme :

« Je proteste ! »

» MARTIN (d'Auch). »

Puis, regardant ses collègues avec un mépris profond :

« — Vous pouvez me tuer, si bon vous semble, leur dit-il; j'ai trois camarades, ici présents, qui pensent absolument comme moi, bien qu'ils n'osent pas en faire l'aveu. Je les charge de dire, ce soir, à tout Paris, comment vous entendez la liberté ! »

Ceux qui le menaçaient se retirèrent confus, sans trouver un mot à répondre (1).

**

Malgré tous ces désordres, la séance royale a eu lieu, le mardi 23, avec une pompe inusitée. Peut-être espérait-on que les factieux se laisseraient éblouir par ce déploiement grandiose de la majesté royale.

Louis XVI, le sceptre en main et le diadème au front, prit place sur un trône resplendissant d'or et de pierres précieuses. A sa droite et à sa gauche

(1) Le fait est historique; mais il est raconté d'une manière inexacte. C'est à la salle du jeu de paume, et non à la séance de l'église Saint-Louis, que Martin (d'Auch) a protesté.

se tenaient le comte de Provence et le comte d'Artois, les autres princes du sang, les ministres, en un mot les personnages les plus considérables de l'État.

Cette immense salle des Menus, agrandie de plus d'un tiers encore, présentait un coup-d'œil merveilleux.

La Noblesse et le Clergé siégeaient sur les gradins supérieurs, de chaque côté de la salle. Tout au bout, faisant face au roi, grouillait une noire et frémissante multitude : c'étaient les députés des communes, ce même Tiers-État qui, depuis trois jours, maintenait la révolte en permanence. Dans les tribunes on apercevait la reine, en splendide toilette de gala. Près d'elle se tenaient les princesses du sang, les duchesses à tabouret, les dames d'honneur et le reste du personnel féminin de la cour. Diamants, bijoux, plumes flottantes, riches parures, s'agitaient, resplendissaient et donnaient vraiment un magnifique spectacle.

Une chose qu'on va révoquer peut-être en doute, tant elle est incroyable, c'est que M. Necker ne brillait à cette imposante assemblée que par son absence.

Mais c'est une trahison ! va-t-on dire.

(1) Voir les nos du 1^{er} au 24 mars et du 17 au 28 avril.

mination des maires et adjoints, ce qui aidera à préparer la plus belle anarchie du monde; ou interdire absolument aux maires et adjoints de se mettre à la disposition des agents de la propagande des divers partis dans leurs villes respectives.

Sur la nomination du nouveau maire de Lyon, le citoyen Barodet, voici quelques sages réflexions du *Journal de Paris* :

« Les vœux du conseil municipal de Lyon sont exaucés. M. Barodet est nommé maire de cette grande ville. Puisque le gouvernement a pris pour habitude et en quelque sorte pour règle d'accepter les candidats proposés par les conseils municipaux, nous nous demandons pourquoi il a tant insisté, l'année dernière, pour se faire réserver le droit de nomination des maires dans les grandes villes? En pratique, ce droit est complètement illusoire. Seulement, la responsabilité du gouvernement est engagée. Elle ne le serait pas, si les nominations étaient faites directement par le conseil. »

Quant au citoyen Barodet, c'est, nous dit la *Patrie*, une sorte d'illettré, ancien agent d'assurances, notoirement connu pour ses opinions démagogiques; il a fait partie de la Commune lyonnaise et professe l'athéisme en sa qualité de libre-penseur. C'est lui qui organisa, l'année dernière, cette ignominie publique qu'on appela « la fête des écoles; » enfin il est un de ceux qui ont mis les finances de la ville dans un tel désordre, que nul ne sait, à cette heure, à quel moyen se vouer pour combler le déficit et remettre les affaires à niveau.

On lit dans le *Courrier de France* :

« M. le Président de la République, pour donner le bon exemple, a payé hier la taxe canine. »

« On sait que M^{me} Thiers possède un adorable petit chien havanais. »

Ah ça! confrère, prétendez-vous dire que si ça n'avait pas été pour donner le bon exemple, M. Thiers n'aurait pas payé l'impôt dû par le chien de M^{me} Thiers?

Nous payons tous l'impôt des chiens quand nous en avons, et nous le payons parce que c'est la loi, tout simplement, et parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Je ne vois pas la nécessité d'allumer pour cela une cassolette, sous le nez du Président.

On télégraphie de Rome :

Le couvent et la basilique de Sainte-Croix-de-Jérusalem, où sont les reliques de la Passion, doivent être expropriés et transformés en manège de dressage pour les chevaux. Le général et les religieux seront chassés, la bibliothèque et les archives seront enlevées.

Les salles du Vatican ne désespèrent pas, et tous les jours de nouvelles familles romaines et étrangères viennent déposer aux pieds du saint prisonnier l'hommage de leur respect et de leur dévouement. Sa Sainteté a donné hier audience aux habitants des deux paroisses de Saint-Laurent-in-Lucina et de Sainte-Marie-in-Aquiro, qu'on appelle aussi des Orfanelli.

Trahison, si vous voulez; le fait est authentique, et nous le certifions: M. Necker n'était pas à la séance royale.

Il a voulu évidemment faire une protestation, montrer aux communes qu'il désapprouvait la mesure qu'on allait prendre, et les exciter par cela même à la résistance.

On comprend que le discours du roi ne fut rien moins que flatteur pour les députés du tiers-ordre. Il blâma sévèrement leur conduite et cassa leurs délibérations précédentes, surtout celle qui constituait la chambre en *Assemblée nationale*.

« J'entends et je prétends, leur dit-il, que l'ancienne distinction des ordres de l'État soit maintenue dans son intégrité la plus complète, et je la regarde comme essentiellement liée à la conservation de mon royaume. Vous allez connaître les nouveaux droits que j'accorde à mon peuple. Libre à vous de concourir à son bonheur et de vous associer à mes efforts; sinon, je déclare, Messieurs, que je saurai me passer de vous et agir sans vous! »

ESPAGNE.

On lit dans la *Epoca* :

Les nouvelles d'aujourd'hui sont graves! En Navarre, le mouvement s'est généralisé beaucoup. Les communications ont été interrompues avec Pampelune, Saragosse et Victoria. Dans cette ville et dans la capitale de la Navarre sont parties toutes les troupes disponibles pour tomber sur les soulevés. Il paraît que le chef le plus caractérisé (*sic*) de ces rebelles est le nommé Ibarrola, ancien officier d'état-major. Pour relever les troupes parties de Victoria, le régiment del Principe a quitté Madrid ce matin.

Le général Diaz de Rada, commandant général, pour Charles VII, des provinces basques et de la Navarre, a publié la proclamation suivante :

Le roi, notre auguste maître, m'a fait l'honneur de m'écrire, le 14 avril :

« Mon cher Rada, l'heure suprême a sonné. Les Espagnols de cœurs appellent leur roi légitime, et le roi s'empresse de répondre à leur appel. »

« J'ordonne donc que le soulèvement général de l'Espagne ait lieu le 21 courant, au cri de :

« A bas l'étranger! Vive l'Espagne! »

« Un des premiers, je serai au poste d'honneur. Ceux qui me suivront auront bien mérité du roi et de la patrie; ceux qui me combattront seront seuls responsables du sang versé. »

Ma réponse à Sa Majesté lui promet la fidélité; l'immédiate exécution de ses ordres.

Jusqu'à ce jour, vous avez donné bien des preuves d'obéissance et de discipline, souffert en silence et toujours étouffé l'indignation que vous éprouviez devant les illégalités, les tyrannies, les persécutions des satellites d'un prince aventurier qui, pour la honte et l'humiliation de l'Espagne, n'a pas craint d'occuper le trône de saint Ferdinand, en usurpant les droits les plus légitimes et en foulant aux pieds les principes les plus saints et sacrés.

Le roi vous avait ordonné d'attendre, et vous avez obéi; aujourd'hui il vous dit : « Aux armes! » et vous accourez autour du drapeau : « Dieu, patrie, roi, » car sa volonté répond au plus vif désir de votre cœur.

Aux armes donc, braves et héroïques Navarrais et habitants des provinces basques, et bientôt nous remporterons la victoire, qui garantira pour toujours nos vénérés *fueros*, la paix, le bonheur et la véritable liberté de notre patrie!

Vive la religion! Vive l'Espagne! Vive Charles VII! A bas l'étranger!

Le commandant général,
EUSTAQUIO DIAZ DE RADA.

Des dépêches privées, arrivées hier à Paris, annoncent que le roi Charles VII aurait franchi les frontières et se trouverait en ce moment à la tête de ses partisans armés, dont le nombre dépasserait 40,000, divisés en onze ou douze bandes qui parcourent des provinces dont les populations leur sont tout-à-fait sympathiques.

LA FAMILLE DOLFUS DE MULHOUSE.

« Au sujet de l'option en masse des habitants de Mulhouse pour la nationalité française, on nous cite aujourd'hui, dit le *Moniteur*, l'exemple donné par la famille dans laquelle l'ancienne république de Mulhouse choisissait ses présidents, et dans laquelle encore, depuis l'annexion à la France, la ville prenait ses maires. »

« La famille Dolfus a déclaré vouloir rester française, et tous les ouvriers de M. Jean Dolfus, le grand manufacturier, ont suivi son exemple. »

Des murmures se firent entendre.

Mais on vit clairement que les chefs des factieux comprimaient toute espèce de manifestation de blâme, afin de mieux laisser éclater la tempête après le départ de Louis XVI.

Le roi fit donner lecture de sa déclaration solennelle, contenant trente-cinq articles, et leva la séance par ces mots, prononcés du ton le plus ferme :

« Messieurs,

« Je vous ordonne de vous séparer sans plus de retard, si vous ne voulez pas encourir le reproche de désobéissance et me contraindre à plus de sévérité que je n'en déploie. Chaque ordre va se rendre dans sa chambre respective, afin de continuer la vérification des pouvoirs. »

On félicita Louis XVI de l'autorité calme et digne qu'il venait de déployer dans des circonstances aussi périlleuses pour l'État. Chacun sortit avec la persuasion que la royauté venait de reconquérir tout ce que les révoltes antérieures lui avaient fait perdre.

Et à propos de M. Jean Dolfus, voici un fait dont j'ai pour ainsi dire été témoin, car j'arrivais à Mulhouse avec ma compagnie, le lendemain du jour où il avait eu lieu.

La population était encore dans l'enthousiasme.

Trois ou quatre mille Allemands, campés aux portes de la ville, exigeaient une réquisition folle, impossible. M. Dolfus, maire de la ville, accompagné de deux conseillers municipaux, se rend au quartier de l'état-major prussien.

Il trouve un général, autour duquel se groupent des officiers de divers grades.

— Messieurs, dit-il, vous ne pouvez obtenir ce que vous demandez. Je viens vous donner moi-même les raisons de notre refus.

— Quelles que soient ces raisons, je vous déclare qu'elles ne seront point admises, répond le général de Guillaume.

— Vous les admettez parce qu'elles sont justes. Nous avons ici un peuple d'ouvriers qui souffre beaucoup plus que partout ailleurs des calamités présentes. Nos efforts comme nos sacrifices doivent tendre au soulagement de cette population, et ce que nous avons de ressources peut à peine y suffire.

Le Prussien fait un demi-tour vers les autres chefs, comme pour les consulter, puis il tire sa montre.

— Si dans une heure, dit-il, vous n'apportez pas les six cent mille francs réclamés, nous bombardons à l'instant même vos cités ouvrières (1). Dans une heure, est-ce compris?

M. Dolfus croise les bras et marche résolument au groupe, qu'il enveloppe de son regard indigné.

— Vous n'êtes pas des soldats, s'écrie-t-il, en leur parlant sous le visage, vous êtes des brigands! Celui que vous appelez votre roi se déshonore aux yeux de l'Europe et du monde entier. J'ai reçu de lui la croix de l'Aigle-Rouge à l'exposition universelle : eh bien! ce n'est plus un signe de distinction pour moi, c'est un signe d'opprobre; allez la lui rendre!

Il arrache en même temps sa croix et la jette à leurs pieds.

— Savez-vous, monsieur, cria le gé-

(1) On appelle ainsi à Mulhouse une seconde ville, exclusivement destinée aux ouvriers des fabriques. Chaque famille a sa maison et son petit jardin. C'est une réunion pittoresque de cottages anglais, très-gracieux pour la plupart. Chaque cité a son établissement de bains, son cercle, son cabinet de lecture. Partout règne une propreté merveilleuse, et la salubrité générale en est la conséquence. C'est M. Jean Dolfus qui a été le créateur des cités ouvrières.

Illusion trompeuse, vain espoir!

Tous les députés des communes restèrent intrépidement à leurs places. Pas un ne bougea.

Le roi avait à peine quitté la salle, que la rébellion, contenue par sa présence, éclata avec une furie désordonnée.

Camus, député de Paris, somma ses collègues d'annuler et de briser à l'instant même les ordonnances du monarque. Mirabeau et l'abbé Sieyès dirent que la Chambre, ayant reçu son droit du peuple, devait se maintenir quand même en *Assemblée nationale*, et la motion fut votée avec un enthousiasme qui approchait du délire. Si ces gens-là n'étaient pas fous, ils cédaient du moins aux transports les plus fougueux de la passion et de la colère.

On courut annoncer au roi que l'assemblée méprisait ses ordres. Il envoya sur-le-champ plusieurs officiers de sa maison pour rappeler les mutins à l'obéissance.

« — Allez dire à votre maître, cria Mirabeau, que nous sommes ici par la volonté de la nation, et que

ral, que je puis à l'instant même vous faire fusiller? »

M. Dolfus déboutonna rapidement son paletot, fit un pas de plus vers le groupe, et dit aux Prussiens, en les affrontant de la voix et du regard :

— Je sais que vous êtes assez lâches pour cela, voici ma poitrine!

Ils eurent honte et ne le fusillèrent pas. La réquisition ne fut pas fournie. Toute la ville alla s'inscrire, le soir même, chez M. Dolfus, — sur l'héroïsme duquel feront bien de méditer les peureux et les égoïstes du Nord, du Midi, de l'Ouest et du Centre.

EUGÈNE DE MIRECOURT.

GAMBETTA-GAUDISSART.

On lit dans *Paris-Journal* :

« C'est nous qui les premiers, et avant Dumas fils lui-même, avons songé à l'illustre Gaudissart de Balzac, en voyant opérer le non moins illustre Gambetta. Nous sommes fiers de cette découverte. La *partie* de Gaudissart était le *chapeau*. La partie de Gambetta est la politique. L'un et l'autre en veulent à la tête de leurs contemporains. »

« Politique ou chapeau, tous deux ont pour spécialité de refaire le bourgeois, et pour morale de ne se jamais laisser embêter. Mot de leur argot. Eh bien, l'Assemblée embête Gambetta. Donc, France! il faut la dissoudre et plus vite que ça, pour que le *hi-han!* de cet âne rouge qui, au banquet du Havre, a crié : Vive la République de GAMBETTA! puisse devenir une vérité. »

« Mais, malheureux Aliboron! nous l'avons eue la République de ton Gambetta. La France en saigne encore. Cette tragi-comédie que tu proposes de ressusciter, on nous l'a déjà jouée, et elle s'est écroulée au milieu des gémissements, des colères et des sifflets. »

« En fait de déchéance, le pays n'en a formellement prononcé qu'une, depuis le 4 septembre : celle de la dictature de Gambetta aux élections du 8 février 1870. M. Thiers a été nommé par 27 départements, parce que la France voyait en lui l'adversaire résolu du « fou furieux. » M. Lanfray, inconnu jusque-là du public, est devenu populaire en vingt-quatre heures, et Paris a disputé à Marseille l'honneur de l'élire député parce qu'il avait, dans une lettre rendue publique, flétri la « dictature de l'incapacité. » Toute la France s'est levée au 8 février 1870, et elle a rejeté la République de M. Gambetta. Celui-ci appelait dernièrement, à Angers, le 4 septembre : un hoquet. Eh bien! le 8 février fut un vomissement, et revenir à la République de Gambetta, selon le vœu de ce banquet du Havre au cœur d'airain, ce serait revenir à son vomissement, comme dit l'Écriture sainte (4). »

« Mais, le propre du commis-voyageur mis à la porte, c'est de rentrer par la fenêtre. »

(4) Recommandé aux réflexions du *Courrier de Saumur*.

pas un de nous ne sortira que par la force des baïonnettes! » (1)

Eh bien! le roi devait les employer sans retard, ces baïonnettes, et faire sauter par la fenêtre, M. le comte de Mirabeau avec tous les fanatiques enragés de sa trempe.

Le plus grand malheur de Louis XVI est de ne pas savoir, au besoin, déposer le sceptre pour prendre l'épée. Ce jour-là, s'il avait eu l'énergie de commander lui-même les régiments en garnison à Versailles, et de faire appel à ce qui pouvait leur rester encore de fidélité et d'honneur, tout était sauvé.

Mais, le lendemain, la situation violente et anormale des communes avait pris de la consistance.

On s'était mis en campagne pour gagner au

(1) C'est la phrase célèbre que les Chauvins de l'éloquence parlementaire ont tant prononcée, et qui a fait le tour du monde avant le drapeau de M. de Lamartine. Il y a une chose destinée à causer au bon sens public une éternelle surprise : c'est la facilité avec laquelle on nomme génie l'audace ou l'aplomb des hommes de barreau et de tribune.

» En cela, M. Gambetta est aussi Gaudissart que Gaudissart lui-même.

» — Vous trouvez mon vin mauvais ; alors, prenez mes eaux-de-vie ; vous ne voulez pas de mes savons ; ce sera alors une paire de rasoirs, ou un abonnement à mon journal, ou un cachemire français (plus beau que ceux de l'Inde) ; préférez-vous une assurance ? Il y a l'assurance sur la vie, l'assurance contre l'incendie, l'assurance contre la grêle, l'assurance des capitaux, etc., etc. Demandez, faites-vous servir. Il y en a pour tous les goûts ; seulement, Gaudissart tient à ce qu'on l'éternisse, et ne veut pas revenir bredouille de sa chasse aux gobe-mouches.

» C'est ainsi qu'après avoir passé au fil de son éloquence les habitants d'Angers, M. Gambetta s'est mis en posture d'embrocher ceux du Havre. La ville de Brest, comme vous savez, s'était montrée récalcitrante. A Brest, faute d'auditoire, pas moyen de tirer son discours de l'étui. Au Havre, on a pu débattre. Ils se sont réunis six cents, — à 6 francs par tête, discours compris, — dont M. Guillemard, maire de la ville, et M. Levesne, millionnaire vertueux, quoique fournisseur mêlé aux marchés de la délégation pendant la guerre, lequel avait à recevoir *coram populo* son prix de vertu des mains de Gaudissart. »

LE CRIME DU BARP.

Dans la soirée qui a précédé la nuit du crime, Johannès avait joué aux cartes, jusque vers dix heures et demie, avec deux ou trois habitants de la commune. L'heure s'avancant, le groupe de joueurs sortit du cabaret. Johannès, invité par un de ses camarades à s'en revenir, répondit qu'il ne rentrerait au Tastous que plus tard. On se sépara.

Vers onze heures ou minuit, un meunier de la commune quittait le Barp et rentrait à son domicile, qui se trouve entre le Tastous et Marcheprime. Arrivé en face de la maison Mano, son cheval rua dans l'attelage, et fit un écart si brusque, que la charrette faillit être poussée dans le fossé qui borde la route. Le conducteur remit sa bête en chemin. Un peu plus loin, à quelques centaines de mètres, un cri terrible se fit entendre en arrière, paraissant venir du lieu où le crime s'est consommé, et répété lugubrement par les échos prolongés de la pinède. Depuis quelques instants déjà un chien, est-ce celui de Johannès ou bien celui d'un berger des environs ? aboyait d'une façon inquiétante ; il « pleurait », selon l'expression de celui qui l'a entendu. Le voiturier, peu rassuré, se hâta de rentrer.

Le lendemain, on a remarqué que Johannès n'avait pas son chien avec lui, son chien qui pourtant lui était resté jusqu'à ce jour très-fidèle. Depuis, pendant les quelques jours de ce semblant de liberté qu'on laissa à l'inculpé, le chien, quoi que l'on fit, s'est constamment tenu éloigné de son maître.

On raconte encore, mais nous ne donnons ce bruit que sous les réserves les plus expresses, que Johannès avait été rencontré après le crime, à la pointe du jour, sur le bord de la route, par une personne qui l'aurait parfaitement reconnu, et qu'à ce moment il marchait très-vite ; il aurait encore hâté le pas, et aurait « filé comme un trait. »

Quant à lui il se maintient toujours dans le même système : mutisme presque complet ; réponses monosyllabiques, dénégations absolues.

Il ignore jusqu'à présent tous les détails que nous venons de donner, et que, bien entendu, nous avons dégagés d'une foule d'autres bruits que leur exagération même rend peu croyables.

Chronique de l'Ouest

ET
CHRONIQUE LOCALE

On lit dans l'Union de l'Ouest :

« Le Patriote anonyme a raison de ne pas croire que le général Cathelineau soit à la tête des bandes carlistes ; mais il a tort d'expliquer son incroyance par des raisons qui sont de grosses calomnies.

« Dans les proclamations de don Carlos, dit-il, il y a un mot, celui de *patrie*, qui a toujours agacé les nerfs du général vendéen, et certes il l'eût sans doute fait biffer de la proclamation.

« Nous nous souvenons, en effet, alors qu'il faisait appel, au lendemain du 5 septembre, à ses volontaires, que pendant une heure au moins il battait sur ce mot qu'on lui conseillait d'introduire dans sa proclamation et de substituer à celui de la France.

« Le petit-fils du célèbre général vendéen ne se méprenait pas sur la puissance des mots ; pour lui la *patrie* c'était le patrimoine commun, la grande famille ; la France c'était le domaine d'un roi dans lequel le pays se personnifiait. »

« On ne fera croire à personne que le général Cathelineau ait jamais, un moment, commis cette superlative niaiserie de distinguer la France de la patrie, et de ne vouloir point se battre pour la patrie, mais pour la France. Ce qu'il a refusé de mettre sur ses proclamations, c'est le mot *république*, que prétendaient lui imposer le cher Henri Allain-Targé et le cher Guépin, dont les nerfs étaient agacés par le cri de *vive la France !* Il demandait à se battre pour la patrie, même sous le drapeau de la république, et on lui disait : si vous ne criez *vive la république !* il ne vous sera pas permis de vous battre. C'est une histoire si connue et qui couvre d'un ridicule si odieux la dictature républicaine des préfets de Gambetta, que vraiment nous ne comprenons pas comment le *Patriote* s'aventure à réveiller de tels souvenirs ! »

Un chien de la race dite *bulldog*, appartenant à un fermier de Saint-Laud, à Angers, est mort avec toutes les apparences de la rage. Comme cet animal avait mordu plusieurs autres chiens, le fermier a soumis, mercredi dernier, le cadavre à l'examen d'un vétérinaire.

L'autopsie a fait reconnaître, en effet, que l'animal présentait tous les caractères de la terrible maladie.

Le vétérinaire a déclaré qu'il était urgent de prendre des précautions, et il a conseillé d'abattre immédiatement les chiens qui ont été mordus par celui du fermier.

Ce n'est là probablement qu'un cas isolé, mais il était prudent de ne point le laisser passer sans veiller aux suites qui en pourraient résulter.

Le maire d'Angers vient, fort à propos, de rappeler les dispositions du règlement relatif aux chiens errants.

Depuis qu'il sait lire,
Il n'est plus oison ;
S'il tient à l'empire,
C'est par la raison.

**

Voilà bien évidemment de quoi mettre le comble aux infortunes de la royauté.

Depuis longtemps, du reste, on travaillait les troupes. Une main déloyale semait l'or dans les casernes et donnait aux soldats des goûts de dissipation et de débauche, sûre, une fois le moment venu, de les décider facilement à la désobéissance.

Mais quelle est donc cette main assez remplie d'or pour organiser le désordre et soudoyer la corruption.

**

Chacun le sait ou le devine, et personne jusqu'ici, pas un écrivain courageux, pas une gazette indépendante n'a osé prononcer le nom du duc d'Orléans.

C'est lui, ou du moins ce sont les agents démagogues auxquels il ouvre sa bourse, qui, le 28 avril, ont précipité sur le faubourg Saint-Antoine ces hordes indescriptibles, que nous avons vues livrant au pillage d'honorables maisons de commerce. C'est

Dépêches

ET DERNIÈRES NOUVELLES.

29 avril, matin.

M. Thiers se propose de venir aujourd'hui lundi à Paris, et de visiter plusieurs établissements publics, afin que les Parisiens puissent juger de *visu* de sa parfaite validité et de l'excellent état de sa santé.

Le bruit a couru à Paris que l'impératrice Eugénie était atteinte d'une fièvre typhoïde ; elle a seulement souffert d'un mal aussi douloureux que peu grave, connu sous le nom d'oreillons.

M. Jules Ferry doit renoncer à l'espoir de représenter la France à Washington. La nomination du marquis de Noailles a été signée et bien accueillie par l'Assemblée.

On parle de la retraite prochaine de M. V. Lefranc, qui a donné tous ces jours-ci de telles preuves de son incapacité, que son maintien au ministère de l'intérieur n'est plus longtemps possible. Si M. Thiers le remplace par un membre du centre droit, l'accord sera fait, sinon la majorité conservera ses méfiances.

ESPAGNE.

P. S. La dernière dépêche de l'Agence Havas reçue à trois heures est obligée de constater que « les bandes de la province » de Biscaye augmentent, et que le foyer de l'insurrection en Navarre prend une grande extension. »

ERUPTION DU VESUVE.

Naples, 27 avril.

Pendant la nuit, l'éruption du Vésuve était épouvantable. La lave est arrivée jusqu'à San-Sebastiano et menace San-Giorgio, Cremano, Torre-Annunziata et Torre del Greco. Les détonations sont incessantes.

Dans les hôtels de la ville bon nombre d'étrangers manquent.

Hier, plusieurs personnes étant allées au Vésuve pour voir l'éruption, ont été surprises par les flammes sortant brusquement de dessous terre. On parle de soixante blessés ou morts.

28 avril.

L'éruption augmente ; le danger s'accroît ; environ deux cents personnes ont été ensevelies sous les laves.

La population de Torre-Greco s'enfuit. Les autorités sont accourues. On pourvoit aux moyens de transport.

Le Vésuve jette des flammes par plusieurs bouches. Les détonations sont entendues jusque dans la ville ; les torrents de laves descendent dans plusieurs directions. Les populations des pays voisins fuient. La panique est immense.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séances du 26 et 27 avril.

Rien de très-important. Deux propositions ont été repoussées : l'une de M. Jean

Brunet demandant que tous les députés valides fussent contraints de siéger ; l'autre de M. Faye qui réclamait la liberté des réunions publiques, c'est-à-dire l'organisation des saturnales révolutionnaires.

Dans la séance du 27, on s'est occupé de pétitions plus ou moins ridicules. Interpellations du comte Jaubert sur les passeports et de M. Millaud (de Lyon) sur les arrestations des démagogues de la rue Grôlée. On passe à l'ordre du jour. — Aujourd'hui lundi, discussion de la loi sur le conseil d'Etat.

M. le général Billot a été nommé président de la réunion de la gauche républicaine.

Les nominations diplomatiques annoncées par la *Patrie* sont confirmées.

On lit dans le *Siècle* :

Les nouvelles de Berlin s'accordent à constater que l'état de santé de l'empereur Guillaume se ressent tous les jours davantage de son grand âge, des fatigues de la guerre et de la maladie de cet hiver. Dans l'entourage du monarque, on remarque une diminution toujours plus sensible des forces physiques et morales, et, dans les régions officielles, la mort prochaine de l'empereur est considérée comme une éventualité très-sérieuse.

Faits divers.

TEL PÈRE TELS FILS.

Deux individus, qui étaient attablés avant-hier soir dans l'établissement du sieur Lafont, marchand de vins, rue de la Tombe-Issoire, 4, profitèrent du moment où ils croyaient ne pas être observés pour s'emparer de quelques cuillères en ruolz qu'ils cachèrent sous leurs vêtements.

Le marchand de vins s'était pourtant aperçu de la soustraction, et, lorsque les deux filous se disposèrent à partir, il les somma de lui restituer ses cuillères.

Ceux-ci affirmèrent alors sur leur honneur qu'ils étaient innocents et se mirent à la disposition du limonadier qui, convaincu de leur culpabilité, profita de leur permission pour les fouiller.

Se voyant découverts, ces hardis coquins espèrent encore se tirer d'affaire en provoquant une querelle.

Ils couvrirent d'invectives le sieur Lafont, puis ils se ruèrent sur lui, dans l'intention de le frapper.

Mais, dans la vivacité de leurs mouvements, les cuillères qu'ils portaient sous leurs vêtements s'échappèrent tout-à-coup et se répandirent sur le plancher.

Ces misérables jetèrent alors le masque, et, saisissant le sieur Lafont à bras le corps, ils essayèrent de le précipiter dans sa cave par l'ouverture béante qui s'ouvrait à quelques pas d'eux.

Sur ces entrefaites, les agents intervinrent heureusement pour lui.

Les deux voleurs, bientôt garottés, furent conduits au poste de police où, après de nombreuses réticences, ils ont déclaré se nommer Bled, être journaliers, et demeurer impasse des Moulins, 4.

Ils sont frères par le sang et par le vice,

Tiers-État la sympathie populaire. Endoctrinées et séduites pendant la nuit, les troupes n'eurent plus ni honneur ni fidélité à mettre au service du roi, et tout fut perdu.

Les gardes-françaises posèrent les armes, déclarant qu'ils les avaient prises pour défendre la patrie, et non pour l'opprimer.

**

En conséquence, on les a vus, dans les journées du 24 et du 25, courir la ville, fraterniser avec le peuple, et chanter dans les carrefours les couplets suivants, qui n'ont pas même l'excuse de la bonne poésie :

Qu'eût dit Louis seize,
Si sur ses enfants
La garde française
Eût fait feux roulants ?
Un pareil massacre
L'eût trop attristé.
D'horreur quel théâtre
La cour eût été !

Autrefois machine,
Le pauvre soldat
Sous la discipline
Était un forçat :

lui qui détache les soldats de la fidélité qu'ils doivent au souverain, et les décide à jeter leur épée dans la fange populaire. C'est lui enfin qui encourage les révoltes du Tiers-État, pour réduire la cour à des extrémités funestes et pour embrouiller de plus en plus la situation, se préparant à jeter en eau trouble je ne sais quel coup de filet ambitieux et lâche.

En doutez-vous ?

Regardez-le, cet homme, et votre conviction sera faite.

Aussitôt après la séance royale, sans être ému de la bonté de Louis XVI et de ses généreux efforts pour épargner une révolution à la France, il est allé se joindre immédiatement aux communes, avec tous les nobles qu'il a détournés du parti de la cour, achevant de consommer ainsi l'acte de trahison le plus monstrueux dont un prince du sang puisse se rendre coupable.

**

Depuis plus d'un siècle, il y a dans la branche cadette de la famille des Bourbons comme une sève empoisonnée qui menace de mort l'arbre entier de la monarchie.

Sous Louis XIII, Gaston d'Orléans scandalisa l'Europe et le monde par ses perpétuelles révoltes contre son frère. Il entraîna les plus hauts seigneurs de la cour dans ses intrigues ténébreuses et les poussa jusqu'au pied de l'échafaud, où il les abandonna tous, avec une lâcheté que l'histoire constate, signant la paix au prix de leur sang pour recommencer de nouvelles et plus coupables trahisons.

Le frère de Louis XIV, avec moins de scandale peut-être, mais avec autant de persistance, continua de creuser sous le trône une mine ambitieuse (1).

Son fils, devenu régent de France, chargea cette mine de matières inflammables et de tous les éléments qui font éclater les révolutions. Il donna plein essor aux débauches infâmes, à l'agiotage, à l'impunité philosophique, au blasphème.

Le duc d'Orléans d'aujourd'hui se dispose à mettre le feu aux poudres. Il veut profiter, en les exagérant encore, de tous les crimes et de tous les parjures.

(La suite prochainement.)

(1) Il mourut en 1701, après avoir formulé une protestation violente contre le testament du roi d'Espagne, Charles II, en faveur de Philippe V.

et leur père expie au bain plusieurs crimes horribles dont le moindre est une tentative de viol.

UN HOMME QUI VEUT TROUVER UNE FEMME.

Cousard est un pêcheur à la ligne qui, tous les jours, va jeter son hameçon dans la Seine, aux environs de Paris. Qu'il vente, qu'il grêle, Cousard est à son poste. Aussi, a-t-il acquis une réputation bien méritée, parmi les amateurs de ce genre de distraction. Il est âgé de soixante ans. On l'appelle le père Cousard, et on dit de lui : c'est un fidèle.

En effet, depuis trente ans, Cousard n'a eu qu'une passion, sa ligne, qu'une ambition, celle de rencontrer une femme qui comprit ses goûts et partageât ses émotions. Cette femme, il désespère de la trouver. Aussi ne tarit-il pas en boutades sur le compte de la plus belle moitié du genre humain.

Il raconte, à qui veut l'entendre, qu'il laissera ce qu'il possède à la personne qui sera assez heureuse pour l'unir à cette femme tant attendue et désirée. Il ne réfléchit pas, le malheureux, que cette raison seule suffit pour les éloigner toutes de lui.

Décidément le vieux père Cousard n'a pas de chance. Il a du moins, pour se consoler, une amante qui ne le trahit pas, qui lui procure tous les jours des heures du passe-temps le plus doux, qui subit sans gémir ses caprices : c'est sa ligne.

Avec une existence si bien remplie, une affection si vraie, le pauvre homme désirait une compagne ! Quelle place aurait-elle eue dans sa vie ?

Il est vrai que côte à côte, sur le bord de la Seine, il aurait dévisé avec elle de l'amélioration du poisson ou bien de la reproduction de l'espèce, deux questions qui intéressaient vivement Cousard.

Quoi qu'il en soit, cet intéressant pêcheur se livrait hier matin, au bord de la Seine, près d'Asnières, à son occupation favorite, lorsque son hameçon s'accrocha à un objet énorme qu'il ne put attirer à lui. L'intrepide Cousard ne voulant pas abandonner sa ligne, appela un marinier, qui harponna le volumineux objet.

C'était le cadavre violet, boursoufflé d'une femme à moitié vêtue.

A cette vue, Cousard ne put retenir un cri d'effroi, sa main laissa échapper sa ligne et il tomba dans l'eau frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante.... Le malheureux avait trouvé une femme...

On a découvert dans ses papiers le projet

d'un testament dans lequel il ordonnait à un sieur Thérié, son exécuteur testamentaire, de le faire enterrer avec ses engins de pêche.

SPÉCULATION COUPABLE.

On l'a souvent rencontré dans les fêtes villageoises des environs de Paris, avant de le retrouver entre deux gendarmes, qui ont quelque peine à garder leur sérieux, tout en le conduisant au violon, car Denis Maillefin crie à tue-tête :

« — Je suis dentiste et pas malfaiteur ; lisez mon enseigne : *On arrache les dents d'après nature.* »

La vérité est que le chirurgien en question a la spécialité de vous arracher à la fois deux dents, une mauvaise qu'il vous donne, et une immaculée qu'il garde pour en faire des *dentiers postiches*. La jeune fille en larmes qui le suit au poste, Angéline L., vient d'être victime de cet acte répréhensible, que le dentiste coupable déclare être une maladresse, mais que l'autorité qualifie autrement.

UNE BATAILLE DE GAMINS.

C'est le contre-pied de la bataille des géants.

Un de ces derniers soir, les prisibles habitants de la petite ville de Condé furent tout-à-coup effrayés par des bruits et un mouvement inusités, grossis toujours par les récits et les exagérations de la peur. Condé, écrit l'*Echo de la frontière*, allait être ravagé, livré peut-être au pillage.

Une grande bataille se livrait sur ses glaces.

Les gens de Vieux-Condé, à l'exemple des bourgeois du moyen-âge, venaient, disaient-ils, attaquer les Condéens, venger par le fer et par le feu une foule de griefs anciens et nouveaux.

Tout ce monde, affolé par des dangers imaginaires, se précipita sur les remparts, afin de résister à cette prétendue invasion des barbares.

Heureusement, on en fut quitte pour la peur. C'était cinq ou six cents gamins de ces deux localités, obéissant chacun à des chefs respectifs, qui mesuraient leur courage en combattant à coups de pierres.

Ce qui avait motivé ce grand émoi dans la ville, c'est que ces jeunes descendants de Clairons, pris d'une belle ardeur guerrière, avaient été repoussés jusque sur les remparts de la ville, en faisant retentir l'air de leurs cris déchirants, et de leurs lamentations épiques.

Vaincus dans cette lutte désespérée qui durait depuis toute une après-midi, et pendant laquelle les avantages furent tour-à-tour partagés, ces jeunes polissons (nous allions dire ces héros) furent contraints de rentrer dans leurs murs, après avoir laissé sur le champ de bataille des prisonniers, des blessés, s'il vous plaît, mais heureusement sans qu'il y ait eu aucune mort à regretter.

L'ennemi n'osant pas poursuivre ses adversaires dans la place, les combattants des deux camps s'adressaient, à l'exemple des héros d'Homère, des insultes de toutes sortes, et les provocations les plus outrageantes. Ce beau fait d'armes a fini par mettre les habitants en gaieté, et le soir on ne s'entretenait que des hauts faits de ces héros (pardon, de ces polissons), et le lendemain la ville rentrait dans son calme habituel. Mais ce qui nous surprend le plus, nous, hommes pacifiques, c'est de ne point voir apparaître dans tout ce récit chevaleresque les sergents de ville et les gendarmes, ces neutres qui d'ordinaire viennent mettre le holà en ces sortes d'affaires.

Le quatrain de notre dernier numéro :

Ce loup cervier, etc.,

inspire à un de nos abonnés la réflexion que voici :

Comment ce loup, brigand infâme,
Qui fit tant de mal ici-bas,
Aurait-il pu rendre son âme ?...
On ne rend point ce qu'on n'a pas.

On lit dans le *Temps* :

Les journaux anglais constatent déjà les excellents effets du traité conclu au mois de février dernier entre les différents Etats du Centre-Amérique. L'accord définitif signé par les républiques de Guatemala, Honduras, Salvador et Costa-Rica, n'attend plus que l'adhésion de celle de Nicaragua pour que l'union soit parfaitement faite entre les cinq Etats comme elle l'est déjà pour quatre.

Grâce à cet apaisement final des rivalités et des luttes intestines qui ont déchiré si longtemps ces pays si merveilleusement favorisés par la nature et paralysé leur développement légitime, une ère nouvelle s'ouvre pour l'Amérique-Centrale. L'émigration peut maintenant prendre son cours en toute sécurité vers ces contrées plus rapprochées de nous que la Californie et l'Australie, sûre d'y trouver sous un climat tempéré, non-seulement une terre admirablement fertile produisant en abondance l'indigo, la cochenille, les bois de teinture, l'acajou, etc., sans parler de ses richesses minérales, or, argent, cuivre, pierres précieuses, etc., mais encore une civilisation garantie par la paix et l'ordre qui sont les conditions essentielles de tout progrès sérieux et durable.

Le Centre-Amérique prend enfin le rang qui lui est dû parmi les puissances d'outre-mer. Le mouvement a commencé par les républiques de

Honduras et de Costa-Rica, où l'établissement des voies ferrées a donné l'exemple d'un développement rapide et plein de promesses. Aussi les fonds de ces deux Etats sont de plus en plus demandés ; on signale sur ces valeurs, à la date du 23 avril sur le marché de Londres, une hausse de 1/0 qui s'accroîtra sans doute très-prochainement.

On obtient sûrement et promptement d'excellents résultats dans les coupages en les clarifiant avec la *Pulvérine d'Appert*, qui coûte 10 cent. par hectol.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Bibliographie.

La *Bibliothèque de l'Armée française*, publiée par ordre du PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, comprend déjà 16 volumes, parmi lesquels on remarque les œuvres de César, Montluc, Turenne, Frédéric, Napoléon. — Librairie Hachette. — 2 fr. le volume.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Marché de Saumur du 27 avril.

Froment (l'h.) 77 k.	24 95	Graine tréfle	50	—
2 ^e qualité.	74	— luzerne	50	—
Seigle	75	Foin (h. bar.)	780	70
Org.	65	— Luzerne	—	60
Avoine b. bar.	50	Paille	—	780
Fèves	75	— cassées	50	—
Pois blancs.	80	— Cire jaune.	50	180
— rouges.	80	— Chanvre tillé	—	—
Graine de lin.	70	(52 k. 500)	—	—
Colza	65	— Chanvre broyé	—	—
Chenevis.	50	— Blanc	—	—
Huile de noix	50 k.	— Demi-couleur	—	—
— chenevis	50	— Brun	—	—
— de lin.	50			

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1870.	1 ^{re} qualité 100 à 125
Id.	2 ^e id. 75 à 90
Ordin., env. de Saumur 1871.	1 ^{re} id. 45 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Saint-Léger et environs 1871.	1 ^{re} id. 45 à 55
Id.	2 ^e id. » à »
Le Puy-N.-D. et environs 1871.	1 ^{re} id. 42 à 48
Id.	2 ^e id. » à »
La Vienne, 1871.	» à 80
ROUGES (2 hect. 30).	
Souzay et environs 1871.	» à 80
Champigny, 1871.	1 ^{re} qualité 120 à 150
Id.	2 ^e id. » à »
Varrains, 1871.	» à 80
Varrains, 1871.	» à »
Bourgueil, 1871.	1 ^{re} qualité 90 à 100
Id.	2 ^e id. » à »
Resigné 1871.	» à 80
Chinon, 1871.	1 ^{re} id. 60 à 75
Id.	2 ^e id. » à »

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Le dimanche 5 mai 1872, à 11 heures du matin, En l'étude de M^e Laumonier, DE LA

MAISON DE LA BESSIÈRE,

Située sur la levée, au bourg de Souzay.

Cette maison, qui comprend beaucoup de logement, écurie, jeu de boules, et dont portion est occupée par une société, est propre à servir de café ou d'auberge.

Mise à prix, 7,000 francs.

On peut traiter à l'amiable avant l'adjudication.

S'adresser soit à M. MAURICEAU, huissier à Saumur, soit à M^e LAUMONIER, notaire. (240)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

LA MAISON BERGE

Située sur la place Saint-Pierre, à Saumur.

En totalité ou par portions.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (358)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UNE JOLIE

MAISON DE CAMPAGNE

Au centre du bourg de Saint-Lambert-des-Levés, à un kilomètre de la gare,

Avec servitudes, écurie, remise, charmant bosquet.

S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (433)

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS au 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. GABORIT, négociant, rue Saint-Jean, ou à M. POISSON, négociant, rue de la Petite-Bilange. (225)

On demande un homme pour garde champêtre. S'adresser à M. PERREAU, maire de Distré. (84)

FABRIQUE DE TREILLAGES

EN FIL GALVANISÉ

Pour espaliers, clôtures, poutillers, faisanderies, volières, etc.

Prompte exécution en bonnes conditions.

S'adresser à M. BERTHELOT-MIGNAN, rue de la Chouetterie, n° 3.

Il se charge d'envoyer faire les treillages et les volières sur place.

LÉON POUILLIEN, ingénieur-mécanicien

Solel agent de la Machine à coudre

POLLACK, SCHMIDT ET C^{ie}

garantie 5 ans

"LA SILENCIEUSE"

225 fr.

35 Guides pour toutes espèces de travaux

30, RUE DE RICHELIEU, 30

En face de la fontaine Molière, à Paris

AVIS.

Le percepteur de Montreuil-Bellay demande un jeune homme de 16 à 20 ans, se destinant au service de la perception des contributions directes. (190)

INSTITUT MATRIMONIAL

DE

FRANCE

Fondé par Madame de Saint-Just

Pour faciliter entre les familles honorables et opulentes les alliances les mieux assorties au point de vue physiologique et social.

Dots depuis 100,000 francs jusqu'à plusieurs millions.

32, rue Maubeuge, 32. PARIS.

HOTEL D'ANJOU.

M. PETIT, maître d'hôtel à Saumur, à l'honneur de prévenir le public que les pâtés qu'il vend ne proviennent point d'un dépôt qui lui aurait été fait, ainsi qu'on l'a faussement prétendu, mais sont les produits de sa maison. (398)

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes
Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Écrire franco à M. Mignat-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbiers (Vendée), genre et succ^{re}, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la P^{re} Briand, aux Herbiers (Vendée).

CLARIFICATION DES VINS

PULVÉRINE D'APPERT

Inventeur des conserves alimentaires. — 3 médailles d'or à 3 expositions.

Clarification prompte et économique des liquides. — LA PULVÉRINE D'APPERT, employée avec succès depuis plus de 10 ans, remplace avantageusement les œufs. Les lies sont bonnes, ne remontent jamais et peuvent se reclarifier. On peut expédier sur colle, le vin s'éclaircira toujours chez le destinataire.

PRIX : 4 fr. le 1/2 kilog., pour 16 ou 32 pièces de 250 litres (c'est 5 ou 10 centimes par hectolitre), suivant le vin que l'on veut clarifier.

Adresser les demandes à l'Usine, 75, rue de la Mare (Menilmontant), Paris, ou aux dépôts, à Angers, chez M. COMPAIN, marchand de comestibles; — M. Henri DESCAMPS, marchand de comestibles, rue Desjardins; — M. VIGNOT, négociant droguiste. (149)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie. S'adresser au bureau du Journal.

LES FRÈRES M. MAHON,

des hopitaux de père en fils, depuis 1806. — Teigne, dartres, démangeaisons, etc. Paris, rue du Havre, 7-Mardi, samedi; midi à 4 h. Tous les jours 4 à 5 h. Cons. 10 fr. Eau, pommade 1,25, — 2 fr., — 3 fr., pour soigner et conserver les cheveux; d'autres soins sont inutiles, souvent nuisibles. Guérison à forfait, par correspondance. Dépôt des préparations des Frères M. Mahon, à Angers, chez M. DELAGRAVE, pharm. Se méfier des contrefaçons. (97)

A SAINT-MAURICE

MAISON DE TEINTURES ET D'IMPRESSIONS

Place de Beaune et rue du Commerce, N° 1, TOURS

(INDRE-ET-LOIRE).

M. CHESNEAU-DELAGE informe que ses spécialités particulières sont :

Les teintures au tendeur, en toutes nuances ; Les impressions sur soierie, laine et coton, en toutes couleurs. Cet article se fait avec une grande baisse de prix.

Les teintures ou réserves des cachemires des Indes et cachemires français ; La teinture des robes et le remoiage antique et français ;

Les teintures-lumières pour soirées ; Les teintures en toutes nuances et le blanchissage des plumes ;

Les nettoyages à sec. — Envoi d'échantillons. (147)